

Député : une voie de garage ?



**PROJET
ARCAD*i*E**

Avril 2021

Tris Acatrinei

Table des matières

Remerciements	3
Introduction.....	4
Méthodologie	5
Politique un jour, politique toujours ?	7
Le mandat local, la planche de salut	12
Pris de court	14
Génération crash-test.....	16
La fin du mandat : une situation financière qui change.....	19
Représentativité ?	21
Table des illustrations.....	23

Remerciements

L'auteur tient à remercier Marjolaine Koch pour ses conseils et sa relecture attentive et tous les députés qui se sont prêtés à l'exercice et ont accepté de répondre aux questions. Ces lignes n'auraient pas pu être aussi riches sans leur disponibilité et leur souplesse quant aux modalités d'entretien.

L'auteur remercie également les services de la questure et les questeurs pour leurs réponses détaillées concernant les indemnités ainsi que Chac, du salon Discord d'Arcadie, qui a listé de façon lisible toutes les modifications de la composition de l'Assemblée nationale de 2012 à 2017.

Introduction

C'est un marronnier de dire que les membres de l'Assemblée nationale ne sont pas représentatifs de la population française. Au-delà de la superficialité du propos en lui-même, qui consiste à se baser uniquement sur les catégories socioprofessionnelles dont sont issus les députés, il pose une question intéressante : le mandat de député peut-il conduire à autre chose ? L'intitulé est volontairement provocateur : dans l'imaginaire collectif, quand on a été député, on se reconvertisse sans difficulté.

Le statut de l'élu est un serpent de mer : les rapports sur cette thématique encombrant les placards du ministère de l'Intérieur et n'ont plus d'autre vocation que de caler les meubles. Jugée nombriliste, cette interrogation peine à trouver un soutien politique en temps apaisé. En période d'épidémie, elle-même précédée d'une crise sociale inédite, elle paraît déplacée.

Pourtant, le Parlement n'est pas un accessoire de mode. L'Assemblée nationale est le cœur de la démocratie représentative. Pour que ses membres puissent être représentatifs, il faut à la fois préparer leur entrée, mais également leur sortie. Si les perspectives de « carrière » après un mandat de député sont la retraite ou le retour dans la fonction publique, les candidats à l'entrée ne seront que des personnes d'un certain âge ou des fonctionnaires.

Pour donner envie à une nouvelle génération de s'investir en politique, il faut montrer et faire comprendre que le mandat de député n'est pas une voie de garage ni une fonction éternelle.

Emmanuel Macron avait promis le renouvellement de la vie politique, par l'arrivée massive de nouveaux élus. Pari tenu : l'examen minutieux des déclarations d'intérêts des députés de la XVI^e législature a permis de mettre en lumière des carrières hachées, non linéaires et une grande variété de profils.

À un an de la fin de leur mandat, les députés laisseront-ils leurs sièges à de nouveaux venus ? Seront-ils confrontés aux mêmes difficultés que les députés de la XVI^e législature ? Ont-ils une visibilité sur ce qui les attend en 2022 ?

Pour la première fois, le Projet Arcadie a décidé de revenir en arrière et de confronter deux générations de députés : ceux de la XVI^e législature¹ et ceux de la XVII^e². La question de l'après-mandat se pose de façon encore plus prégnante que l'actuelle mandature est beaucoup plus jeune et plus féminisée. Si elle ne réussit pas sa sortie, le renouvellement politique de 2017 ne sera qu'un accident de l'histoire de Ve République.

1 XVI^e législature : de 2012 à 2017.

2 XVII^e législature : de 2017 à 2022.

Méthodologie

Pour réaliser cette étude, les députés se sont vus adresser le questionnaire suivant :

- À ce stade du mandat, avez-vous déjà pris une décision ferme concernant un éventuel nouveau mandat de député ?
- Si votre décision est déjà prise, comptez-vous vous représenter en tant que député, ou non ?
- Si votre décision est déjà prise, pouvez-vous expliquer pourquoi vous choisissez de vous représenter ou de ne pas vous représenter ?
- Si vous ne vous représentez pas, savez-vous ce que vous allez faire professionnellement après votre mandat de député ? Avez-vous préparé votre reconversion, votre situation financière future ou votre avenir à court terme ?
- Dans l'optique où votre réélection n'aurait pas lieu en 2022, avez-vous un plan de secours ?

Une autre question a été posée dans ce même sondage : « Si vous aviez la possibilité de discuter avec le député que vous étiez, quand vous avez fait vos premiers pas à l'Assemblée nationale, que lui diriez-vous ? » Celle-ci ne concerne pas directement l'avenir des députés et fera l'objet d'un autre écrit.

Le premier email a été envoyé le 20 février 2021. Les députés ont eu jusqu'au 15 mars 2021, inclus, pour faire parvenir leurs réponses. Ils pouvaient répondre par email, par téléphone ou par message privé via les réseaux sociaux. Les députés qui n'avaient pas répondu ont été relancés par un second email le 1^{er} mars 2021. Quelques députés ont répondu hors délai, par écrit. Leurs réponses ont été prises en compte.

La base des députés utilisée est celle listant les élus au moment du premier envoi, incluant donc les suppléants.

Si la majorité des députés n'a pas formulé de récriminations particulières, il est à noter que le député Alain Perea a souhaité que les lignes suivantes soient explicitement indiquées : « J'assume parfaitement mes réponses, je ne demande donc pas l'anonymat, j'espère juste que vous citerez que je trouve vos questions orientées ! »

62 députés ont accepté de répondre à l'étude, ce qui représente 10,82 % de l'Assemblée. La quasi-totalité des groupes — y compris les non-inscrits — a accepté de répondre, à l'exception notable des députés appartenant à La France Insoumise. En dehors cela, la variété des profils professionnels, des groupes et des âges, permet de considérer que l'échantillon récolté est relativement représentatif de l'état d'esprit des députés au moment où ces lignes sont écrites.

Sauf rares exceptions, les députés qui ont accepté de répondre ne seront pas nommés. Ils ont demandé l'anonymat dans leurs réponses, notamment parce qu'ils considèrent que les premiers à devoir être publiquement informés de leur intention sont leurs administrés en circonscription.

Concernant les députés de la XIV^e législature, ce sont des recherches en source ouverte qui ont permis de savoir ce qu'ils faisaient depuis la fin de leur mandat de députés. Les sources sont la presse quotidienne régionale, la presse quotidienne nationale, les hebdomadaires, les profils Facebook, les comptes Twitter, les pages LinkedIn, les fiches Wikipedia ainsi que les fichiers électoraux mis à disposition par le Ministère de l'Intérieur. Les annuaires professionnels des avocats, des docteurs ainsi

que le site Ninja³ ont été utilisés. Enfin, certains anciens députés sont toujours inscrits dans le répertoire de la HATVP, soit comme élu local soit comme représentant d'intérêt.

La base des députés utilisée est le fichier des députés de la XIVe législature, mis à disposition sur le portail open-data de l'Assemblée nationale⁴. La difficulté principale était que le fichier n'était pas complet et ne faisait apparaître que 574 députés. Or, de 2012 à 2017, nous avons eu 650 députés. Il faut compter les députés qui ont été ministres pendant le quinquennat, les suppléants, les députés élus suite à une élection partielle, ceux qui ont démissionné pour se consacrer à leur mandat local et ceux qui sont décédés. Ont également été inclus les députés qui l'ont été pendant deux jours, à savoir Esther Baron — suppléante de Christophe Castaner — et Claire Mallejac — suppléante de Richard Ferrand⁵.

Pour les députés de la XIVe législature, la situation actuelle et passée depuis 2017 a été analysée, l'âge qu'ils avaient à la fin de leur mandat, s'ils se sont représentés ou non pour un nouveau mandat de député et l'âge qu'ils ont au moment de la rédaction du rapport. L'objectif était d'avoir une photographie aussi proche que possible de la réalité.

Sur les 650 anciens députés, seuls six se sont avérés introuvables sur le Web. En dehors des fiches Wikipédia, qui n'ont pas été actualisées, ils ne sont pas présents sur les réseaux sociaux, sur les sites professionnels, dans la presse locale depuis la fin de leur mandat de député.

Les couleurs utilisés pour les graphiques ne sont pas celles issues des identités visuelles des différents groupes parlementaires : il s'agit d'une sélection par défaut dans Excel.

3 Ninja <https://www.societe.ninja/index.php>

4 Députés, sénateurs et ministres XIVe législature <https://data.assemblee-nationale.fr/opendata-archives-xive/deputes-senateurs-et-ministres-xive-legislature>

5 Modifications apportées à la composition de l'Assemblée nationale <http://www.assemblee-nationale.fr/14/qui/modifications.asp>

Politique un jour, politique toujours ?

La politique a ceci de particulier que ce ne sont pas les plus compétents qui sont élus ni qui sont maintenus à leur poste. L'année 2017 a été synonyme de renouvellement à l'Assemblée nationale. Plus de 400 nouveaux députés, dont une partie n'avait jamais eu le moindre mandat local avant, ont fait leur arrivée au Palais Bourbon.

Dès le départ, certains ont annoncé qu'ils ne feraient qu'un mandat et au fil des mois, plusieurs ont fait part, soit en privé, soit dans les médias, de leur volonté de ne pas prolonger le quinquennat.

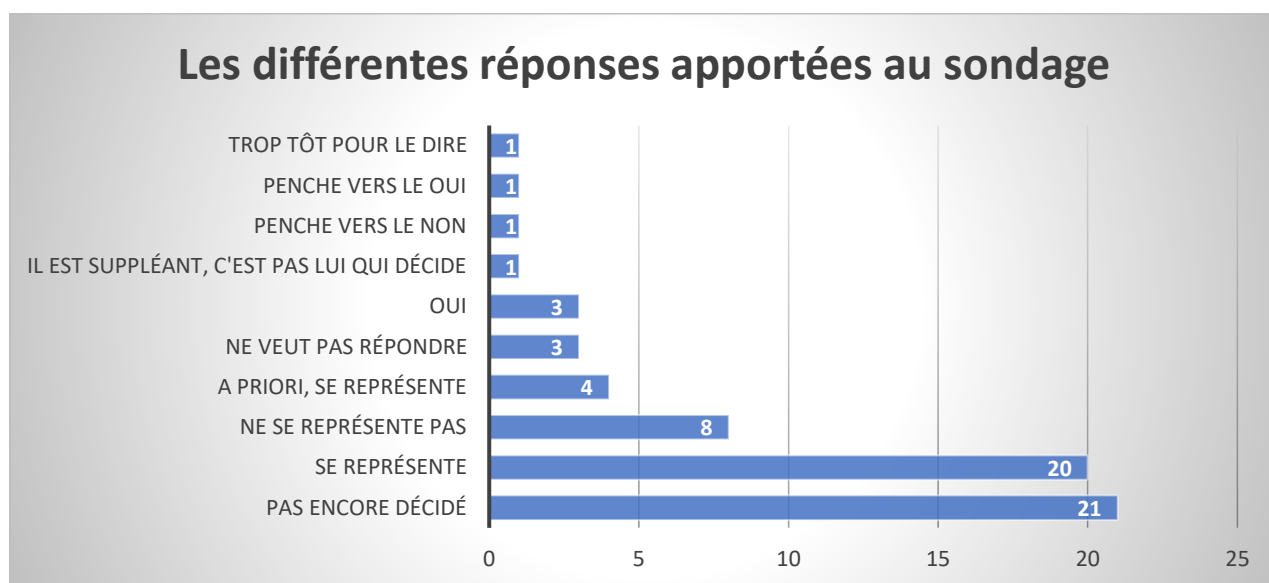


Figure 1 - Graphique des réponses

Tous les députés — y compris les suppléants qui venaient d'arriver — ont été interrogés. Sur l'échantillon, 48 % n'ont pas été en mesure de fournir une réponse ferme. Certains disent qu'il est beaucoup trop tôt pour se prononcer. D'autres n'ont pas encore fait la balance : ils attendent qu'il y ait un projet pour 2022 afin de savoir s'ils y adhèrent ou veulent décider d'une éventuelle nouvelle candidature avec leur famille. Ont été supprimés des calculs les députés qui ont refusé de répondre et les suppléants — la réponse ne dépendant pas d'eux. Les députés qui ont donné des réponses qui ne sont pas encore fermes, sont classés dans les indécis. Ceux qui ont répondu « a priori oui » ont été compté comme se représentant. Ceux qui ont refusé de répondre ainsi que le suppléant sont retirés de la statistique du deuxième graphique.

Répartition des réponses

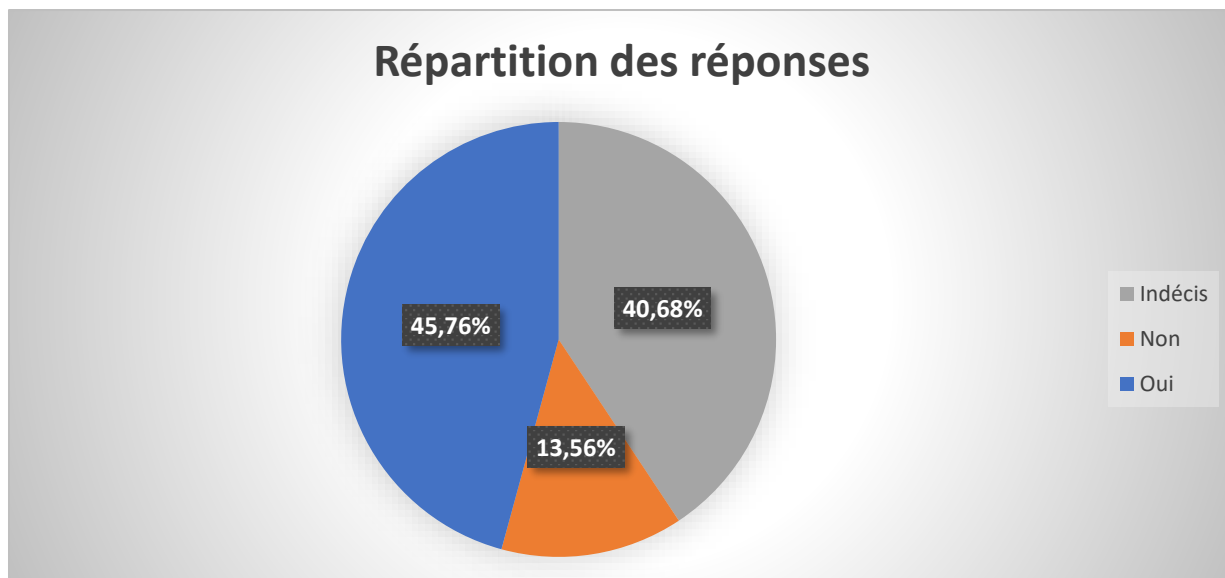


Figure 2 - Répartition des réponses

Dans les 40,68 % d'indécis, la plus grande proportion est celle des députés de La République En Marche, suivi de près par les députés du groupe Mouvement Démocrate et des députés du groupe Les Républicains.

Répartition des réponses par groupe

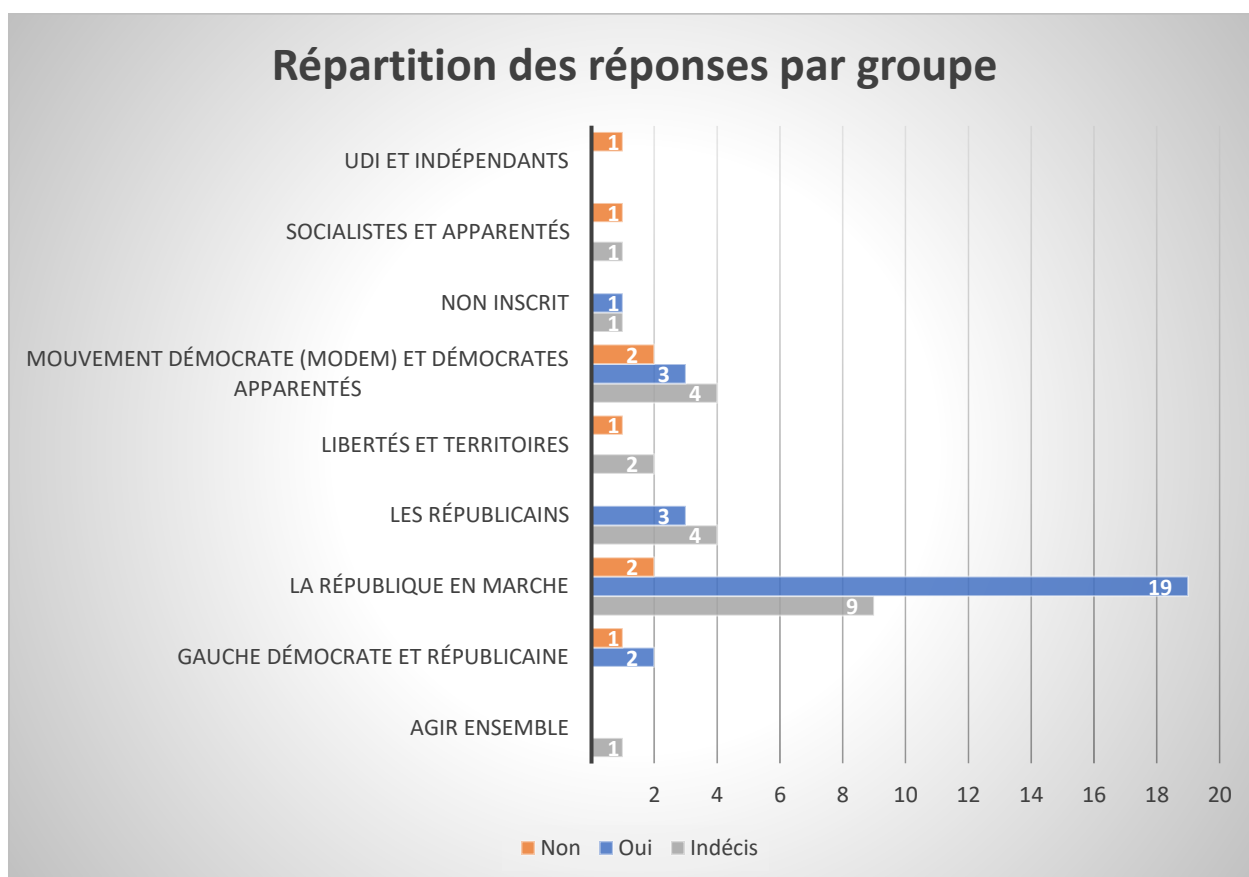


Figure 3 - Répartition des réponses par groupe

On retrouve la même répartition chez les députés qui annoncent se représenter. Dans les députés qui disent vouloir briguer un second mandat, 67.86 % appartiennent au groupe La République En Marche, 10.71 % au groupe Mouvement Démocrate et 10.71 % au groupe Les Républicains.

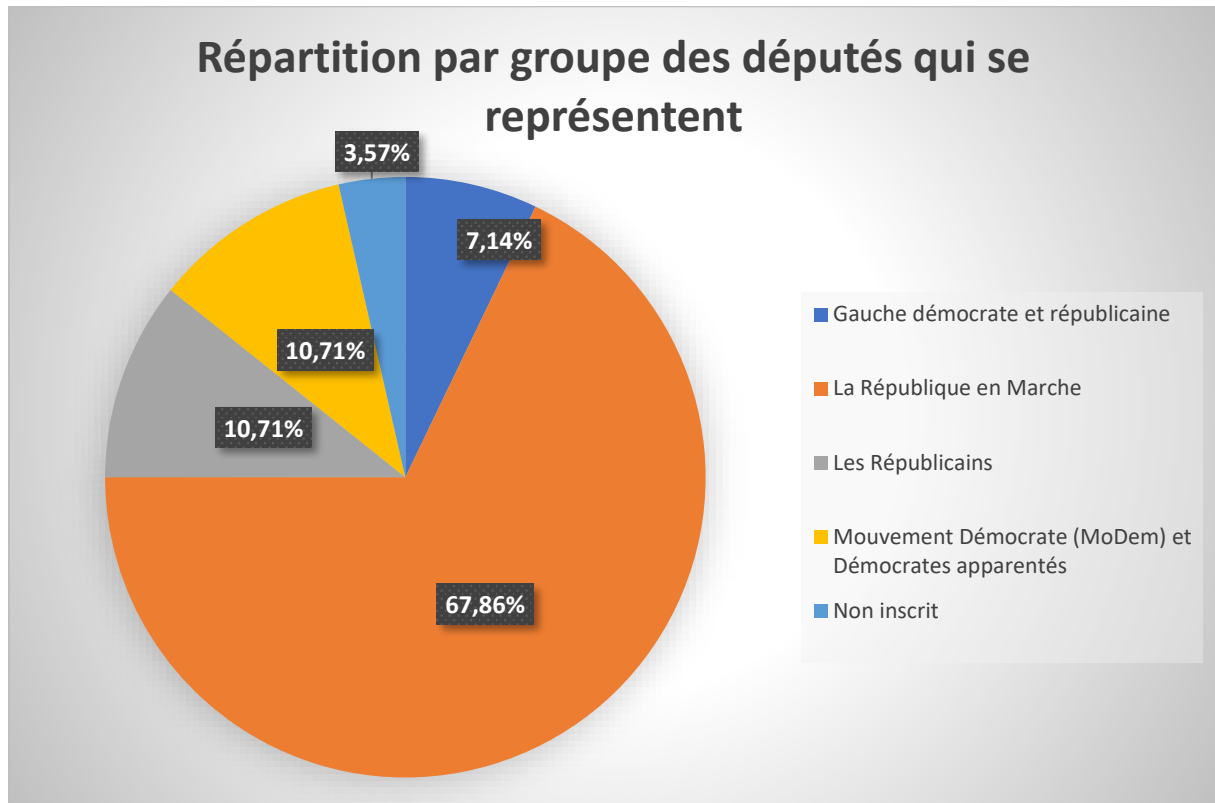


Figure 4 - Répartition par groupe des députés qui se représentent

Les députés qui ont pris la décision de ne pas se représenter et l'ont annoncée en entretien, sont les moins nombreux et représente les 13.79 % restants de l'échantillon. Les députés La République En Marche et du groupe Mouvement Démocrate pèsent chacun 25 %, le reste est réparti dans les autres groupes.

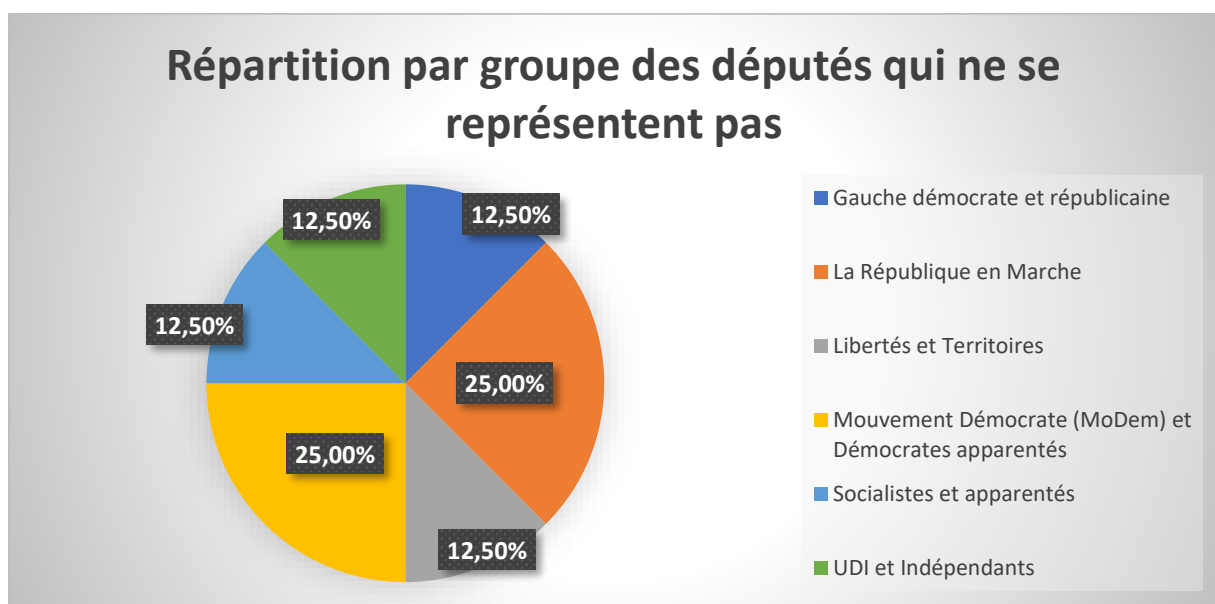


Figure 5 - Répartition par groupe des députés qui ne se représentent pas

Intention en 2021 ne vaut pas candidature en 2022. Rien ne dit que les parlementaires interrogés ne changeront pas d'avis au printemps de l'année prochaine. En 2017, sur les 650 députés, 57 % avaient décidé de renouveler l'aventure et 43 % ont renoncé. Sont inclus dans cette statistique les suppléants, qui ont décidé de redevenir suppléants et on exclut les deux députés qui n'ont eu que deux jours de mandat.

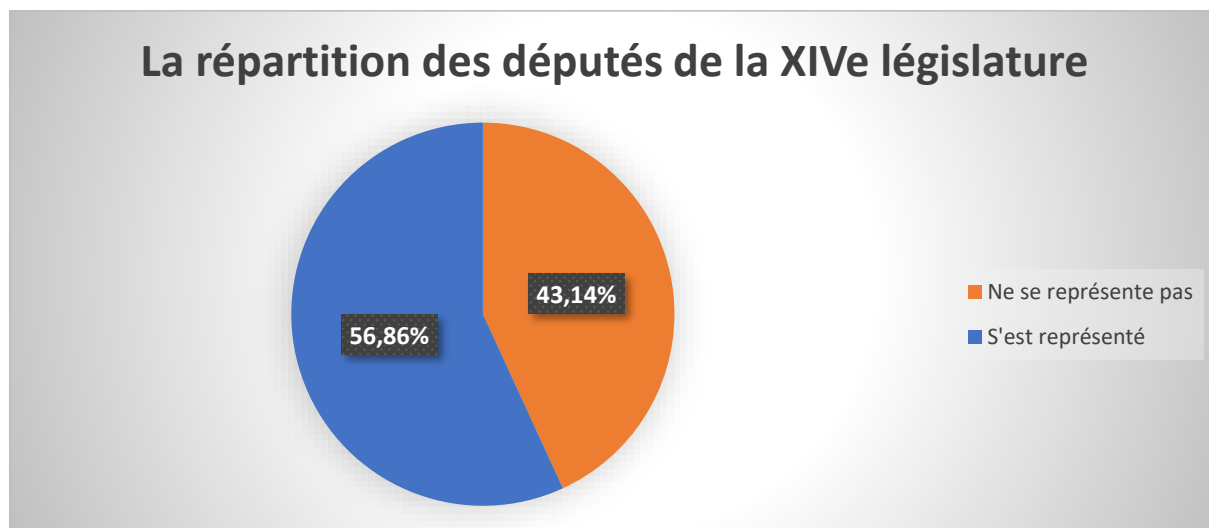


Figure 6 - La répartition des députés de la XIVe législature

Le renouvellement de l'Assemblée nationale a été tellement massif en 2017, qu'il n'a pas paru pertinent de faire une répartition par groupe parlementaire ou par couleur politique. Par ailleurs, entre 2012 et 2021, certains ont changé de couleur politique à plusieurs reprises, ce qui rendrait l'exercice illisible⁶. La courbe des âges semble plus parlante.

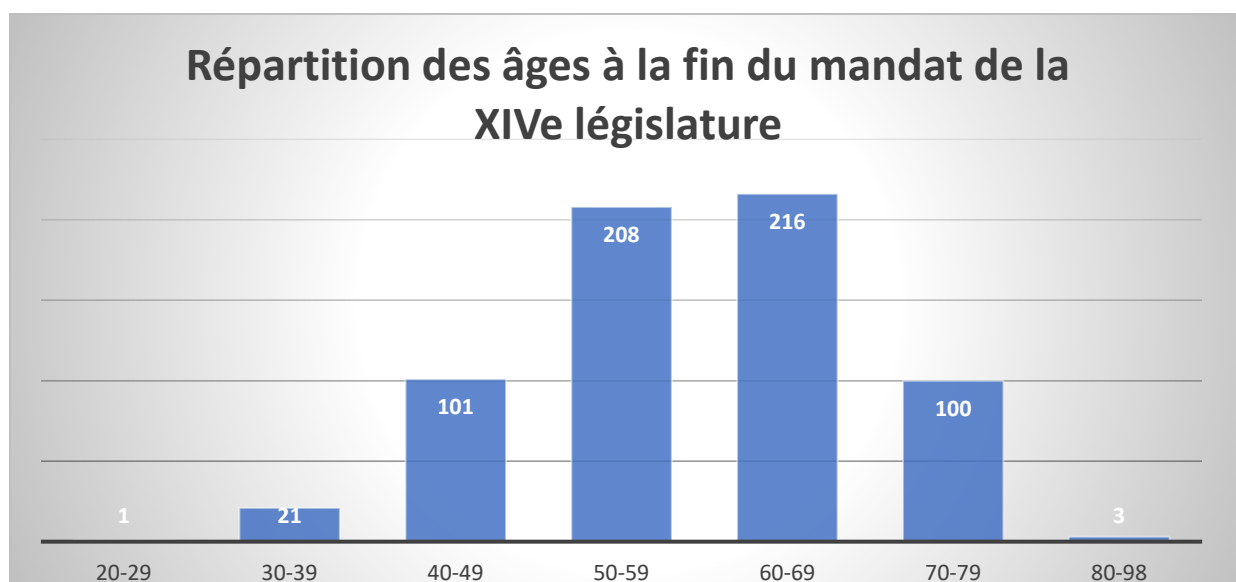


Figure 7 - Répartition des âges à la fin du mandat de la XIVe législature

⁶ L'exemple le plus pertinent est celui de Benoît Hamon. Dans la majorité en début de quinquennat de François Hollande, il termine son mandat de député chez les frondeurs, sans pour autant quitter le groupe. Après son mandat, il crée un parti, qu'il abandonne pour en créer un autre.

32 % des députés étaient dans la tranche d'âge 50-59 ans et 33 % dans celle des 60-69 ans. Si on isole les anciens députés, qui ont choisi de ne pas se représenter et qui ont quitté la vie politique ou publique, ceux qui ont arrêté sont les plus âgés.

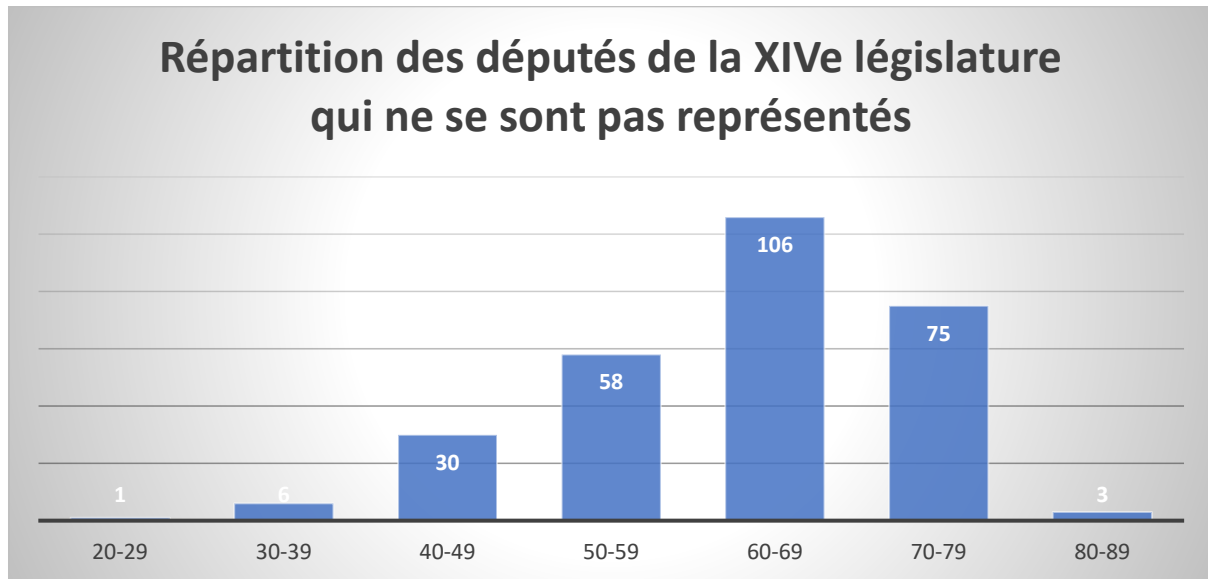


Figure 8 - Répartition des députés de la XIVe législature qui ne se sont pas représentés

Pour autant, on ne doit pas en déduire que tous les anciens députés les plus âgés ou à la retraite, n'ont plus d'activité politique. Si 94 anciens députés, qui ont choisi de ne pas se représenter, sont à la retraite, ils sont 39 à ne pas l'avoir vraiment choisi. Ils avaient tenté d'obtenir un nouveau mandat de député, sans succès. Par ailleurs, retraite ne rime pas toujours avec la fin de la vie politique et militante. Certains continuent à avoir une présence médiatique, militante ou autre.

Sur ces 139 anciens députés, 22 sont à la retraite, 14 sont décédés, 6 étaient à la retraite au moment de leur mandat et 53 sont probablement à la retraite. Pour cette dernière catégorie, l'absence de sources récentes et leur âge permettent d'arriver à cette conclusion.

Il existe une catégorie particulière dans les politiques qui ne sont plus élus : ceux qui ont des démêlés avec la justice. Ils ont quitté la vie politique à leur insu ou ont été rendus inéligibles. C'est le cas de Sylvie Andrieux, Patrick Balkany, François Fillon, Paul Giacobbi, Serge Janquin, Patrick Labaune et Henri Plagnol.

Le mandat local, la planche de salut

Vestige de l'ancien monde, la figure du député-maire semble appartenir au passé. Les députés de la XVe législature n'auront pas cette sortie de secours. Mais leurs collègues de la XIVe ont pu bénéficier de cette planche de salut.

Sur la base des anciennes informations de la plateforme — qui ne comprend pas les 650 députés — 31.50 % des députés n'avaient pas de mandat exécutif local. Tous les autres avaient un mandat de maire, de conseiller départemental, de conseiller régional voire plusieurs mandats exécutifs locaux.

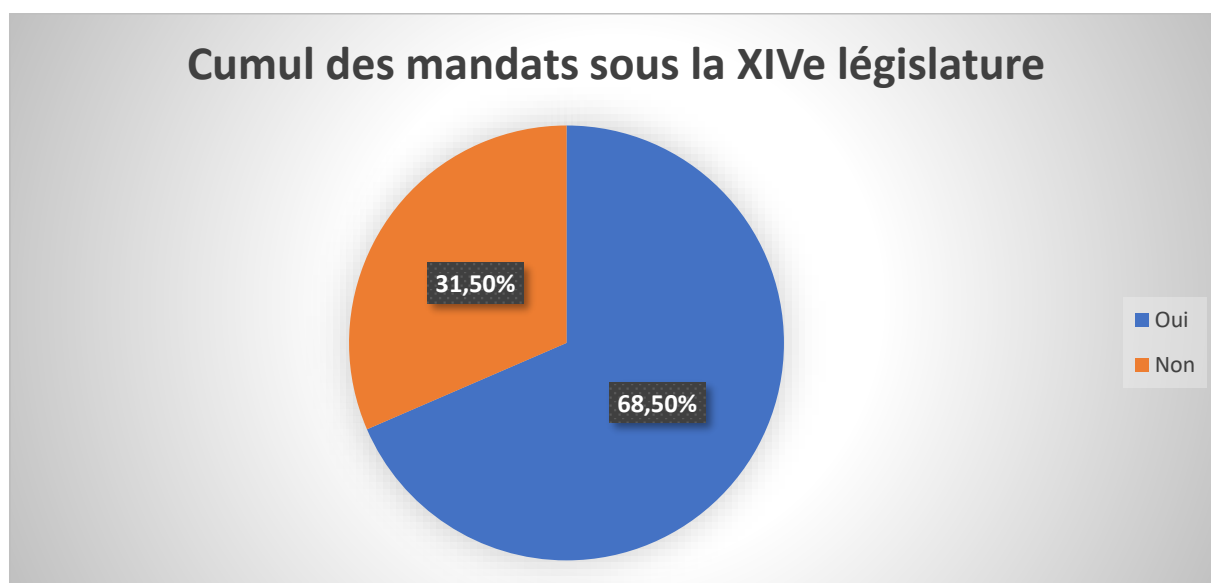


Figure 9 - Cumul des mandats sous la XIVe législature

Chez les députés de la XVe législature, le cumul est moindre : sur les 573 députés actuels, 352 n'ont aucun mandat local. Pour 61,43 % des députés actuels, sauf s'ils obtiennent un mandat de conseiller départemental ou régional en 2021, il ne sera pas possible de se rabattre uniquement sur la vie politique locale.

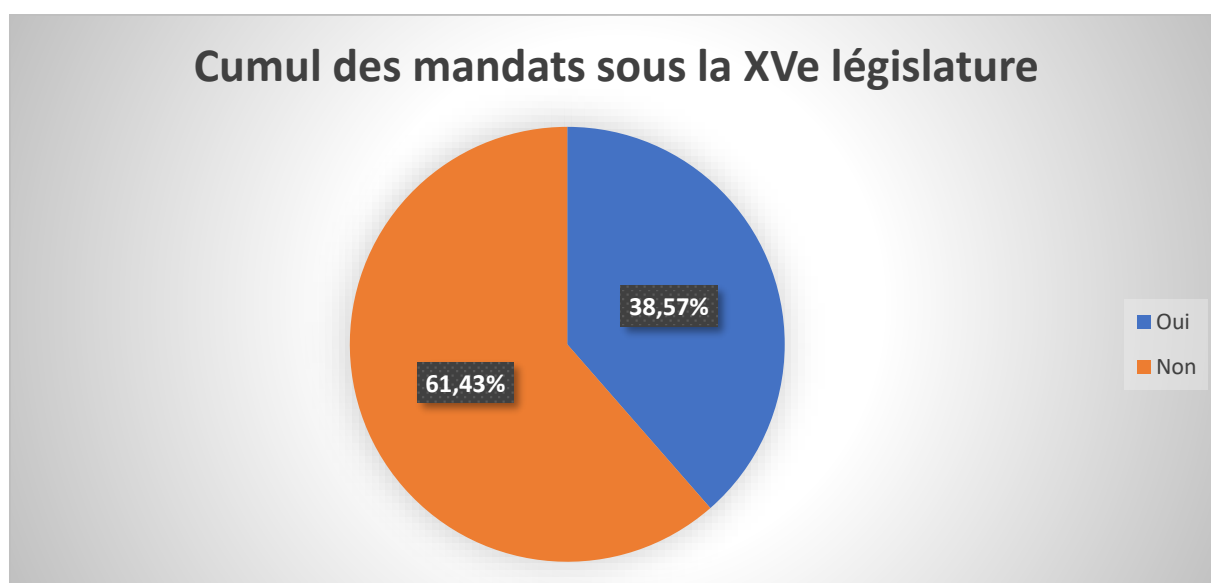


Figure 10 - Cumul des mandats sous la XVe législature

Pour autant, dire que les députés qui ont perdu leur mandat parlementaire se sont tournés de façon contrainte sur leur mandat local serait faux. En effet, en raison de la loi sur le non-cumul des mandats, un certain nombre ont délibérément choisi de se concentrer sur leur mandat local, en particulier, sur leur mairie.

Sur les 122 anciens députés qui ont été maires ou sont toujours maires, 75 ne se sont pas représentés.

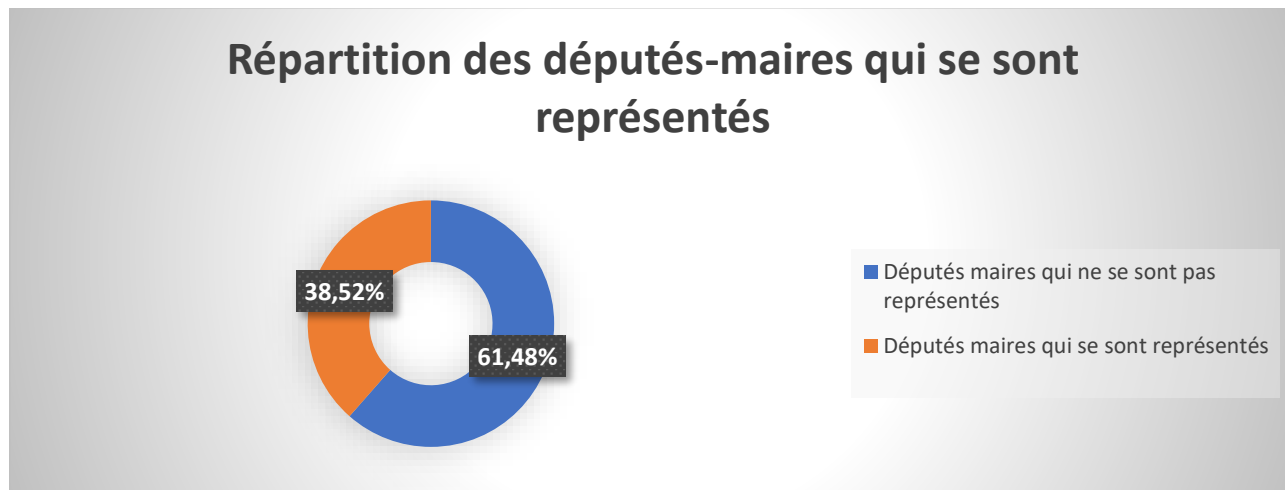


Figure 11 - Répartition des députés-maires qui se sont représentés sous la XIVe législature

Autre catégorie : les députés, qui ont choisi de ne pas se représenter et qui sont devenus sénateurs. 12 d'entre eux ont choisi la chambre haute et ont traversé la rue pour rejoindre le Palais du Luxembourg. On exclut du calcul le cas des députés, réélus en 2017 et qui sont devenus sénateurs en 2020, tels que Valérie Boyer.

Dans ceux qui ont choisi de ne pas se représenter en 2017, pour privilégier la vie politique locale, en dehors de la figure de maire, c'est la double fonction maire et président d'agglomération qui est privilégiée, suivi de celle de président de département puis de président de région. Dans ce dernier cas, il est à noter que certains ont démissionné dès leur accession à la région, notamment Xavier Bertrand et Valérie Pécresse.

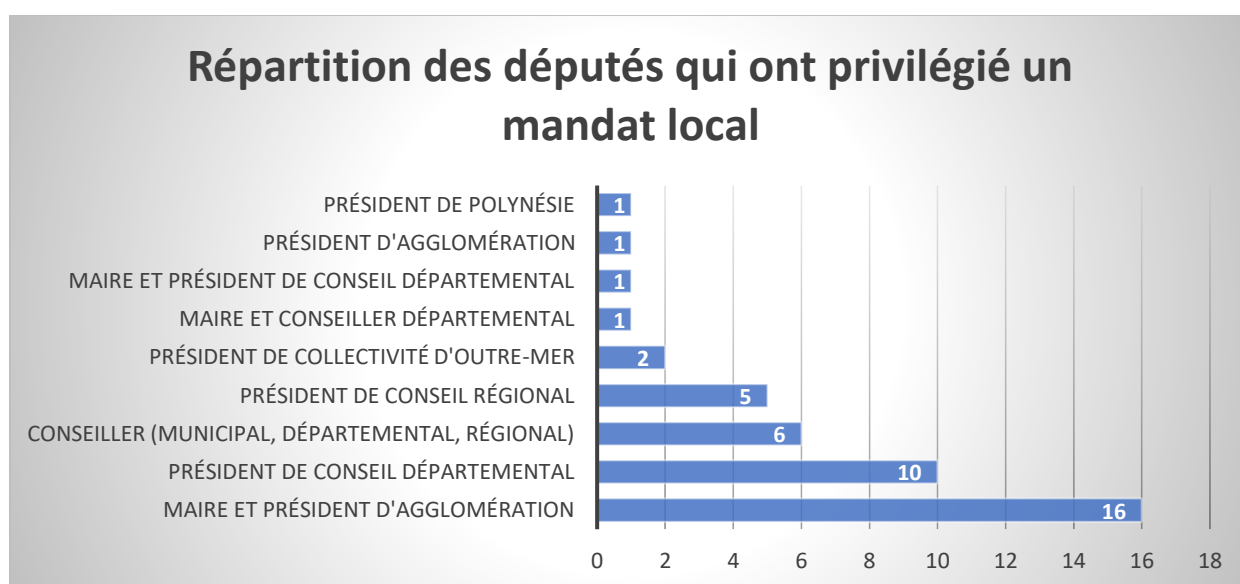


Figure 12 - Répartition des autres fonctions locales des députés de la XIVe

Pris de court

Ce n'est pas faire injure à qui que ce soit que de dire les députés de la XIVe qui ont perdu leur mandat, n'avaient pas forcément anticipé la vague du « dédagisme ». Que faire quand on n'a aucun mandat local et que la retraite est encore loin ?

Une catégorie s'en sort relativement bien : les députés qui étaient titulaires de la fonction publique, avocats ou médecins. Certains ont tout simplement repris du service, tout comme les députés qui avaient créé des entreprises par le passé et sont retournés à leur vie d'avant. Pour eux, même si le « sevrage » a vraisemblablement dû être difficile, sur le plan financier et moral, l'impact a dû être moins compliqué.

Sur les 650 anciens députés, 16 ont repris la robe et sont inscrits au Barreau, la majorité d'entre eux cumulent leur profession avec un mandat exécutif local. 10 ont remis leur blouse de médecin, alors qu'ils ont tous plus de 55 ans, le plus jeune est âgé de 58 ans aujourd'hui. Doyen des anciens députés redevenus médecins : Gérard Bapt, 75 ans qui exerce comme cardiologue.

Pour ceux que la politique par la grande porte a quittés, il reste une petite porte : la représentation d'intérêts. On dénombre six anciens députés inscrits au répertoire de la HATVP en tant que représentant d'intérêts. Pourtant, ils sont au moins 12 à indiquer une activité de consultant sur leur profil LinkedIn. Est-ce dire que leur profession ne les amène pas à exercer de représentation d'intérêt auprès des pouvoirs publics ou qu'il s'agit d'un oubli de déclaration ? Comme indiqué dans le rapport sur le sujet, la HATVP n'a pas les moyens de contrôler l'ensemble des personnes dont l'entreprise aurait pour cœur de métier, le conseil dans les affaires et la gestion⁷. On ne peut pas non plus exclure la possibilité que ces anciens députés aient créé une structure de conseil pour se donner une contenance, un affichage mondain.

Pour certains, la reprise professionnelle a été compliquée. Laurence Abeille est directrice d'association, mais se dit à l'écoute d'autres opportunités professionnelles. Après l'Assemblée, Patricia Adam n'a fait que de l'associatif. Isabelle Le Callenec a repris une activité professionnelle en octobre 2017. Sandrine Mazetier n'a retrouvé un emploi qu'en juillet 2018. Michel Pouzol est devenu chef de cabinet en mairie en novembre 2018, etc. En lisant les différents profils LinkedIn — n'ont été pris en compte que ceux qui sont alimentés régulièrement et à jour — on constate que la reprise d'une activité professionnelle n'a pas été immédiate. En moyenne, il y a un creux d'environ 9 mois entre la fin du mandat et la reprise d'une activité professionnelle.

Plusieurs anciens élus ont fait état d'un retour difficile dans le monde professionnel et cela semble particulièrement vrai pour les députés issus du privé — cas de Véronique Massonneau⁸ — ou pour ceux qui ont longtemps été en politique — cas de François Lamy⁹. C'est aussi le réseau local et politique, constitué au fil des ans qui peut faire la différence. Il peut être plus facile de rebondir lorsqu'on a entretenu son carnet d'adresses ou qu'on est membre d'un parti, qui dispose d'un fort tissu territorial. Paradoxalement, les anciens députés qui s'en sont mieux sortis sont ceux qui avaient décidé de ne pas se représenter et ont consacré du temps à leur reconversion durant la fin de leur

7 Le poids des lobbys au Parlement <https://projetarcadie.com/content/le-poids-des-lobbys-au-parlement>

8 L'ex-députée Véronique Massonneau pointée à Pôle emploi
<https://www.lanouvellerepublique.fr/chatellerauld/l-ex-deputee-pointee-a-pole-emploi>

9 Députés du Nord : la nouvelle vie des battus du suffrage
<https://www.mediaticites.fr/enquete/lille/2018/09/07/deputes-du-nord-la-nouvelle-vie-des-battus-du-suffrage/>

mandat. L'exemple de « reconversion très bien négociée¹⁰ » pour reprendre les termes du député David Habib est celui de Sébastien Pietrasanta. Ayant annoncé dès 2016 qu'il ne briguerait pas de second mandat, il a créé une entreprise de formation et de conseil des élus et travaille notamment avec l'ancien député Georges Fenech.

Un autre exemple de reconversion réussie est celui de Paola Zanetti. Elle s'était représentée pour un nouveau mandat en 2017, sans succès. Bien trop jeune pour la retraite — elle avait 40 ans — elle a repris le chemin de l'école. Après un Master 2, elle a d'abord intégré Total puis une entreprise automobile.

D'autres ont opéré une reconversion plus inattendue comme Martine Lignières-Cassou, qui écrit désormais des livres pour enfants¹¹ ou Julie Sommaruga¹², devenue agent immobilier.

En cela, les députés ne sont pas différents des autres Français : ceux qui ont préparé leur sortie ou leur reconversion bien en amont sont ceux qui s'en sont le mieux sortis. Les députés qui étaient en profession libérale ou issus de la fonction publique n'ont pas eu de difficultés notables à rebondir. Les élus qui étaient spécialisés sur certains sujets ont rentabilisé cette expertise, soit en créant des entreprises soit en devenant représentants d'intérêt.

De la même manière, les députés qui étaient des salariés du secteur privé ou qui étaient des permanents politiques, sont ceux qui ont eu le plus de difficultés à revenir à une vie qui n'est pas faite de politique. On note que la perte d'un mandat n'est pas synonyme de fin puisque sur les 650 anciens députés, ils sont 400 à continuer à œuvrer dans la vie publique. En dehors des élus locaux, on inclut les personnes qui continuent d'intervenir dans le débat public, soit par des associations — cas de René Dosière — soit dans les médias, soit dans les partis — comme Jean-Christophe Cambadélis.

Le retrait de la vie politique — surtout lorsqu'il s'agit d'un retrait contraint — n'est pas forcément définitif. Dans les personnalités qui continuent à graviter, on peut s'interroger sur leurs candidatures pour 2022. Ce n'est pas une hypothèse d'école : Jean-Pierre Pont¹³, député sous Xe législature, s'est présenté en 2017. C'est également le cas de Mansour Kamardine¹⁴, député sous la XIIe législature. Citons également Vincent Descoeur¹⁵, Jean-Yves Bony¹⁶, Jean-Jacques Gaultier¹⁷, Jean-Paul Lecoq¹⁸ et Pascal Brindeau¹⁹, qui ont été députés sous la XIIIe législature. Il ne serait pas surprenant de retrouver sous la XVIe législature, des députés de la XIVe. Si le cas se présente, leurs futures déclarations d'intérêt seront bien utiles pour savoir comment ils ont géré cette période intermédiaire.

10 Y a-t-il une vie après l'Assemblée ? <https://www.emilemagazine.fr/article/2018/4/17/y-a-t-il-une-vie-apres-lassemble>

11 Pau : Martine Lignières-Cassou se tourne vers les contes pour enfants <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/2017/08/18/pau-martine-lignieres-cassou-se-tourne-vers-les-contes-pour-enfants,2154906.php>

12 Julie Sommaruga Immobilier Sceaux et environs <https://www.facebook.com/sommarugajulie/>

13 Jean-Pierre Pont <https://projetarcadie.com/content/jean-pierre-pont>

14 Mansour Kamardine <https://projetarcadie.com/content/mansour-kamardine>

15 Vincent Descoeur <https://projetarcadie.com/content/vincent-descoeur>

16 Jean-Yves Bony <https://projetarcadie.com/content/jean-yves-bony>

17 Jean-Jacques Gaultier <https://projetarcadie.com/content/jean-jacques-gaultier>

18 Jean-Paul Lecoq <https://projetarcadie.com/content/jean-paul-lecoq>

19 Pascal Brindeau <https://projetarcadie.com/content/pascal-brindeau>

Génération crash-test

Les députés de la XVe ont-ils conscience qu'ils sont une génération crash-test ? En effet, contrairement à leurs homologues, ils ne pourront pas se rabattre sur un mandat exécutif local — sauf rares exceptions — ils sont plus jeunes et pour ceux issus de la majorité, associés à l'affaire Benalla, au mouvement des Gilets Jaunes, à la réforme des retraites et à l'épidémie.

En un sens, les députés qui ne se représenteront pas sont avantagés, car ils ont déjà commencé à préparer leur reconversion, ne serait-ce que mentalement. Pour certains, surtout ceux qui n'en sont pas à leur premier mandat, le temps d'une retraite bien mérité a sonné. D'autres vont reprendre une activité professionnelle, mais n'ont pas encore de plan bien défini en tête. S'ils suivent les traces de leurs prédécesseurs, on peut parier sur le fait qu'ils mettront à profit les compétences qu'ils ont acquises à l'Assemblée nationale. « Depuis le début du mandat j'envisage que ça peut s'arrêter dès 2022, ma situation financière est anticipée (mais ce n'est pas une anticipation liée à la "fragilité" du mandat, plutôt une longue habitude ; créer une entreprise en famille ou ma propre activité est une option [c'était déjà mon projet avant de me lancer dans cette aventure donc 2022 ou 2027, ce n'est que le délai...] ».

Une réponse est revenue régulièrement : le retour à l'emploi d'origine grâce à une convention signée avec l'employeur. Plusieurs députés ont pris des dispositions afin de revenir dans leur entreprise d'origine, sous réserve que le poste existe toujours. Pour ceux qui sont issus de la fonction publique, qui sont avocats, médecins, pharmaciens ou notaires, la question ne se pose pas : ils retourneront à leurs anciennes professions.

Certains députés, comme Frédérique Tuffnell, voient dans leur mandat, « une passion », une sorte de parenthèse qui ne doit durer qu'un temps et qui n'a pas vocation à se prolonger indéfiniment.

Plus inquiétant, il y a aussi les dégoûtés de la vie politique et parlementaire. La République En Marche est plus une méthode électorale qu'un réel parti et cela explique une partie des réponses qui ont été données. « Si je ne me représente pas : soit les conditions politiques seront tellement dégradées qu'une victoire ne serai même pas envisageable ; soit des contraintes personnelles m'engageront sur une autre voie ». « Même si je ne démérite pas, ce n'est pas forcément le mandat qui me convient le mieux. Je préfère l'engagement local et d'autres ont peut-être davantage à apporter sur un mandat national. Je ne sais pas si j'aurais l'énergie suffisante pour repartir au même rythme 5 années de plus ».

Ce désenchantement n'est pas présent chez tous les députés interrogés et une réponse émerge à plusieurs reprises chez ceux qui se représenteront : parce qu'ils aiment le mandat de député. Qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, ils ont trouvé leurs marques, ils aiment leur mandat et souhaitent renouveler l'expérience pour cinq années supplémentaires. « Je choisis de me représenter parce que c'est un mandat qui me passionne, dans lequel je fais vraiment ce que j'ai toujours eu envie de faire, m'engager en politique au niveau national et international un peu aussi. C'est un mandat qui me permet d'évoluer dans une grande diversité de sujets et de milieux et cela me convient bien. » Ayant trouvé leur place, ils n'ont pas envie d'arrêter « Le mandat de député me passionne. Il m'apporte beaucoup de satisfactions. J'ai le sentiment d'être utile et donc je souhaite poursuivre mon action ».

Il y a également une volonté de poursuite de l'expertise acquise « Pour approfondir et défendre mes sujets, d'autant plus fort avec l'expérience acquise ». La crise sanitaire a aussi ralenti les projets des députés « Je souhaite me représenter parce que je crois modestement pouvoir être encore utile. La crise sanitaire a freiné une partie de notre élan et j'ai encore des projets à déployer pour les Français. » Dans ceux qui ont pris leur décision, il y a un sentiment de travail inachevé « Il reste tant de choses à

faire pour réformer le pays. La crise sanitaire a chamboulé le calendrier. Pour finir je pense pouvoir encore apporter sur mon territoire. » Pour Alain Perea « Je pense qu'un mandat d'élu, national ou local, doit s'inscrire un minimum dans la durée (2 ou 3). Les électeurs jugeront. »

Pour ceux qui sont élus dans des circonscriptions où le Rassemblement National est très fort, notamment Catherine Osson, la donne est différente « J'aime dire que je suis en campagne perpétuelle et ayant un mandat municipal je suis en campagne tout le temps, car les dates sont décalées. De plus sur une terre RN on ne gagne que si on occupe le terrain tout le temps. Une des raisons pour lesquelles je me représente c'est que pour l'instant je n'ai pas d'adversaire en face à part le RN silencieux et que si je n'y vais pas la circo basculera. ».

Il existe un cas particulier : les suppléants. Ils ont également reçu le sondage, les interrogeant sur leur plan de secours — y compris Maud Gatel²⁰ — et leur avenir dépend d'une autre personne. Non seulement ils ne sont pas en mesure de répondre fermement à ce stade, mais ils en sont encore à faire leurs premiers pas. Certains aimeraient bien revenir — en député « titulaire » si on peut formuler les choses ainsi — pour vivre un mandat en entier.

En dehors de l'amour qu'ils ont pour ce mandat, les députés qui souhaitent se représenter, avancent un autre argument : l'apprentissage. « Les premiers mois servent à apprendre les "codes" de la vie d'un parlementaire et à monter en puissance. Le mandat suivant renforcera les travaux et les projets entrepris à l'Assemblée nationale et en circonscription. » C'est également l'opinion de Bruno Questel, qui lie son destin à celui de l'actuel Président de la République « Je crois qu'il faut inscrire l'action de deux mandats. D'où l'importance de la réélection du président de la République au préalable. La France doit être réformée, le temps long nécessaire à ce travail justifie l'engagement en ces termes. ». Bertrand Sorre ne dit pas autre chose « Je souhaite me représenter pour accompagner le Président de la République Emmanuel Macron dans un second mandat à la tête du pays afin de porter les réformes utiles à notre pays. Le quinquennat est court et désormais très au fait de la procédure parlementaire, du fonctionnement des Ministères et des administrations, un deuxième mandat me permettra d'être plus opérant et immédiatement opérationnel à l'Assemblée nationale ».

Cas très original : celui du député Laurent Garcia. Ce dernier a été élu maire en 2020, mais ses opposants politiques ont formé un recours devant le tribunal administratif. Ils ont perdu et ont fait appel devant le Conseil d'État. Sans cette procédure, le député Garcia serait uniquement maire. Pour le moment, il cumule, tant que le litige n'est pas définitivement tranché. Cela fait donc un an qu'il est sur le départ.

Tous n'ont pas fourni de réponse quant à une possible réélection et pour cause : pour eux, il est bien trop tôt. Pour Roland Lescure « Je m'interdis de me poser ces questions avant l'été 2021. Sinon je ne ferai pas mon travail de la même façon, quelle que soit ma décision ». Bruno Millienne n'a pas encore pris de décision, car il est concentré sur l'actuelle crise sanitaire. Un autre paramètre entre en ligne de compte : les règles électorales. En début de quinquennat, Emmanuel Macron avait fait part de sa volonté de réduire le nombre de députés et donc d'agrandir les circonscriptions législatives. Cheval de bataille de François Bayrou, il souhaitait instaurer la proportionnelle pour les élections des députés. À ce jour, le sujet de la réduction du nombre de députés n'est plus sur la table, mais la proportionnelle revient régulièrement. Comme le dit ce député qui a souhaité garder l'anonymat « Je penche à 80 % pour candidater à nouveau. Si les règles ne changent pas, je serai à nouveau candidat, mais si on nous

20 Mme Gatel est devenue députée suite au décès de Mme Sarnez. Sa prise de fonction officielle était le 13 janvier 2021.

modifie les règles, cela peut influencer ma décision. Notamment si les circonscriptions sont plus grandes, je pense qu'il sera très difficile de faire un travail de qualité auprès des concitoyens ».

Certains se laissent jusqu'à la fin de l'année 2021 pour prendre une décision et éventuellement, préparer la succession « À ce jour, je n'ai pas pris de décision, mais je compte le faire avant le 31/10/2021 pour permettre, si je n'y retourne pas, de préparer une ou un candidat sur la circonscription, sachant que mon suppléant n'est pas intéressé ».

Perdre son mandat, surtout lorsqu'on l'a aimé, n'est jamais simple, mais il n'est pas impossible que cette génération s'en sorte mieux que la précédente. Moins « vieille » politiquement — tous bords confondus — et confronté à un quinquennat hors-norme, certains semblent avoir hâte que ça se termine et se disent très sereins sur l'après-mandat. Ils n'ont pas forcément de plan de secours bien déterminé ni bien défini. Si certains ont la foi quant à un second mandat de Président pour Emmanuel Macron et donc pour eux-mêmes, d'autres paraissent plus résignés et s'attendent à ce qu'on leur montre la porte par les urnes en juin 2022.

La fin du mandat : une situation financière qui change

Il existe beaucoup de fantasmes sur les indemnités des parlementaires. Un député qui perd son mandat perçoit-il la même rémunération ? Conserve-t-il certains avantages ? Les questeurs de l'Assemblée nationale ont accepté de répondre aux questions.

À la fin de leur mandat, à quel montant les députés ont-ils droit et pendant combien de temps ?

Il n'existe pas d'indemnité de fin de mandat dont bénéficieraient systématiquement tous les députés à l'issue de leur mandat.

Si le député a atteint l'âge de la retraite (62 ans), il peut demander la liquidation de sa pension auprès de la Caisse de pensions des anciens députés.

Par ailleurs, un député qui se retrouve sans emploi à l'issue de son mandat ne peut bénéficier des allocations de retour à l'emploi de droit commun, réservées aux travailleurs salariés. Aussi, s'il est en recherche d'emploi et n'a déclaré aucune activité professionnelle, il peut bénéficier d'une indemnisation au titre d'un fonds spécifique à l'Assemblée nationale, géré par la Caisse des dépôts et consignations (le Fonds d'assurance mutuelle d'aide au retour à l'emploi des députés - FAMDRE).

Cette indemnisation n'est pas ouverte aux députés qui ont démissionné, aux députés appartenant à la fonction publique à la fin de leur mandat, aux députés ayant atteint l'âge de 62 ans ni aux députés dont le mandat cesse en raison d'une incompatibilité.

L'allocation, imposable, est égale à 57 % de l'indemnité parlementaire (soit 3 726,46 € après prélèvements sociaux). La durée d'indemnisation ne peut pas dépasser 24 mois pour les députés ayant moins de 53 ans à la fin de la législature ou de leur mandat, 30 mois s'ils avaient entre 53 et 55 ans, et 36 mois s'ils avaient plus de 55 ans.

Afin d'alimenter le fonds, une cotisation de 1% est prélevée sur l'indemnité parlementaire chaque mois.

Si les députés retrouvent un emploi directement après la fin de leur mandat ou reprennent une activité professionnelle, cumulent-ils leur indemnité de fin de mandat avec leur rémunération professionnelle ?

Pour les anciens députés qui retrouvent un emploi directement après la fin de leur mandat, la question est sans objet puisqu'il n'existe pas d'indemnité de fin de mandat.

Si l'ancien député a pu s'inscrire au FAMDRE à l'issue de son mandat, il peut bénéficier d'un cumul entre l'allocation et ses rémunérations dans la limite de l'indemnité parlementaire de base.

Dans le cas où les députés ont atteint un certain âge et prennent leur retraite, à combien s'élève la pension ?

Un député peut liquider sa pension s'il a atteint l'âge de 62 ans. Le montant de sa pension est fonction de la durée du mandat exercé par le député, de la valeur de l'annuité et du plafond d'annuités applicables au moment du départ à la retraite (par ex : il faut réunir 42 annuités pour liquider une pension à taux plein en 2022, soit le même nombre de trimestres qu'en droit commun).

***Est-ce qu'un député qui a effectué trois mandats (soit 15 ans) peut partir à la retraite à taux plein ?
Si oui, à combien s'élève la pension ?***

La liquidation d'une pension d'ancien député à taux plein suppose de réunir 42 annuités. Dans ces conditions, l'exercice de trois mandats ne permet pas d'atteindre ce taux de liquidation dans le régime de l'Assemblée nationale.

Le Bureau de l'Assemblée nationale a procédé, en novembre 2017, à une profonde réforme du régime de pension. Poursuivant l'alignement sur le droit commun, elle a conduit à supprimer le régime complémentaire facultatif, à réduire la base de cotisation et de liquidation de la pension et à aligner le régime des bonifications familiales sur celui de la fonction publique. Cette réforme est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Le montant de la pension d'un député au bout de 5 ans de mandat s'établit, depuis cette réforme, à 661 € net de charges.

À la fin de leur mandat, les députés peuvent-ils bénéficier d'une formation pour retrouver une activité professionnelle ?

L'avance de frais de mandat mise à la disposition du député pendant son mandat peut permettre à ce dernier de financer les frais de réorientation ou de reconversion dès lors que ces frais présentent un caractère raisonnable, soumis à l'appréciation du Déontologue de l'Assemblée nationale lors de son contrôle. Un dispositif est par ailleurs à l'étude pour permettre de renforcer cet accompagnement.

Représentativité ?

La question de la représentativité des députés est un sujet récurrent dans l'actualité politique française. On ne compte plus les articles fustigeant la surreprésentation des catégories socioprofessionnelles supérieures au Palais Bourbon.

Dans les faits et le détail, le constat doit être plus nuancé. Outil indispensable et précieux pour se faire une idée précise de la situation des députés : leurs déclarations d'intérêts auprès de la HATVP. Ainsi, un député qui a indiqué être consultant avant son élection peut tout à fait se retrouver avec des revenus aux alentours de 2000 € net par mois. Selon le statut fiscal, la résidence géographique et le statut familial, ce revenu n'est pas nécessairement synonyme d'aisance. On ne peut donc pas uniquement se baser sur la profession déclarée, mais aussi sur les revenus.

Sous cette législature, certains députés gagnaient très confortablement leur vie et on peut même supposer qu'ils ont perdu en pouvoir d'achat en devenant parlementaire. Néanmoins, ils sont une minorité. Le journal Le Monde avait analysé les revenus des députés²¹ et il ressort que les députés sont majoritairement issus des catégories aisées.

Est-ce dire que la fonction de député est réservée à une élite, qu'elle soit intellectuelle ou financière ? Rien n'interdit à des ouvriers ou des salariés de condition plus modestes de se présenter à l'élection, mais rien n'indique non plus que la seule profession suffise pour gagner le scrutin.

La question de la limite du nombre de mandats — le cumul horizontal des mandats — pose également celle de ce que feront les députés après. Dans ceux qui ont eu des difficultés à retrouver un emploi, beaucoup font état d'une forme de méfiance à leur égard, en raison de leurs engagements passés. Sauf à avoir un bon carnet d'adresses et devenir lobbyiste — comme Denis Baupin — il est difficile de retrouver un emploi salarié dans une entreprise. Comment donner envie aux citoyens de devenir député si, après cinq ans de mandat, leur avenir professionnel est bouché, en dehors de la politique ?

Il apparaît également que les députés qui ont eu le plus de difficultés à rebondir sont les femmes, salariées du secteur privé, qui étaient trop jeunes pour être à la retraite, mais considérées comme trop âgées, voire inemployables. Si cette législature a réussi le pari d'une féminisation massive de l'Assemblée nationale, sans filet de sécurité après le mandat, il n'est pas garanti que la parité, en particulier, une parité jeune, soit au rendez-vous en 2022.

Le rythme même de l'Assemblée nationale est à remettre en question. Des sessions longues, très étalées, des séances tous les jours, y compris le week-end, un agenda très chamboulé, que ce soit par le Gouvernement ou par les événements, n'est pas compatible avec une vie de famille ordinaire. Dans le sondage lancé auprès des députés de l'actuelle législature, certains indécis ont clairement indiqué que la décision serait prise avec le conjoint et les enfants. À l'époque où le Palais Bourbon était composé d'élus majoritairement masculins, la question ne se posait pas : Monsieur au Palais, Madame à la maison avec l'intendance. Même sous la XIV^e législature, lorsque les députés pouvaient travailler en famille, la question se posait moins. Plusieurs élus, dont Jean-François Copé ou Nicolas Dupont-Aignan ont dit qu'ils avaient fait le choix de travailler avec leurs compagnes pour éviter de divorcer.

Quelques scandales Fillon plus tard, la donne a changé et les députés ont payé les pots cassés. La véritable problématique de la représentativité n'est pas « pourquoi n'y-at-il pas plus d'ouvriers au

21 Ce que révèlent les déclarations d'intérêts des députés https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/26/ce-que-revelent-les-declarations-d-interets-des-deputes_5206282_4355770.html

Palais Bourbon », mais plutôt « comment faire en sorte que le mandat de député ne se traduise pas par une fin de vie professionnelle et personnelle pour la personne qui fait ce choix ? ».

Une député interrogée a soulevé le point suivant : député, ce n'est pas une profession, mais c'est un métier. Comme tous les métiers, il s'apprend et il s'anticipe. Devenir député du jour au lendemain est un exercice délicat et sortir du mandat l'est tout autant. Si on veut faciliter l'entrée, on doit aussi faciliter les reconversions, de manière à ce que député ne rime pas avec voie de garage pour ceux qui ne seraient ni proches de la retraite, ni titulaires de la fonction publique, ni professions libérales.

Table des illustrations

Figure 1 - Graphique des réponses.....	7
Figure 2 - Répartition des réponses	8
Figure 3 - Répartition des réponses par groupe.....	8
Figure 4 - Répartition par groupe des députés qui se représentent.....	9
Figure 5 - Répartition par groupe des députés qui ne se représentent pas	9
Figure 6 - La répartition des députés de la XIVe législature.....	10
Figure 7 - Répartition des âges à la fin du mandat de la XIVe législature	10
Figure 8 - Répartition des députés de la XIVe législature qui ne se sont pas représentés	11
Figure 9 - Cumul des mandats sous la XIVe législature	12
Figure 10 - Cumul des mandats sous la XVe législature	12
Figure 11 - Répartition des députés-maires qui se sont représentés sous la XIVe législature	13
Figure 12 - Répartition des autres fonctions locales des députés de la XIVe	13